

Modalités : La participation à nos activités implique adhésion à notre association de façon à lui permettre de faire face à ses dépenses de fonctionnement, vous trouverez en bas de page les tarifs et les modalités d'inscription valant pour une année calquée sur l'année scolaire.

Disponibilité : Avant toute inscription, il conviendra toutefois de vous assurer auprès de notre permanence tenue chaque vendredi de 14 à 17h (*sauf vacances scolaires*) qu'il reste bien des places disponibles dans l'activité choisie. En effet nos effectifs se devant de respecter les normes de sécurité attachées à l'utilisation des locaux, nous ne pouvons y déroger. Il arrive donc qu'une demande puisse être placée sur liste d'attente en attendant qu'une place se libère.

Statuts : L'OVSA est une association loi 1901 sans but lucratif et animée par des bénévoles. Vous trouverez nos statuts dans le pied de page de notre site web.

Lieu de résidence : L'OVSA accueille les personnes habitant Valenciennes tout autant que celles résidant à l'extérieur sans distinction.



O.V.S.A. - 10, rue des Ursulines - 59300 VALENCIENNES - Tél : 03 27 22 43 91

Bulletin d'adhésion 2023-2024 à nous retourner complété et accompagné de votre chèque et d'une enveloppe timbrée à votre nom pour recevoir votre carte, ou à déposer lors des permanences du vendredi 14/17h (sauf vacances scolaires)

Nom				Photo
Prénom		Date de naissance		
Prénom conjoint(e) si adhérent(e)		Date de naissance		
Code postal et ville				
Adresse rue				
Résidence				
Téléphone fixe		Portable		
Adresse mail				

- J'accepte de recevoir par **Internet** le programme bimensuel de l'OVSA : **Oui** **Non**

Montant cotisation		Réservé OVSA - Banque :	
Personne seule : 37€ <input type="checkbox"/>	30 € <input type="checkbox"/> si réception programme par Internet	Chèque <input type="checkbox"/>	Espèces <input type="checkbox"/>
Couple : 55 € <input type="checkbox"/>	45 € <input type="checkbox"/> si réception programme par Internet	Date :	Carte N°:

Activités envisagées ou pratiquées à l'OVSA :

Pour les cours de langues, une assiduité est nécessaire et deux absences non justifiées auprès de l'animateur(trice) entraîneront l'exclusion